

Aménagements des épreuves aux examens pour les candidats présentant un handicap

(tel que défini par la loi du 11 février 2005)

La circulaire du 08-12-2020 parue dans le BO n°47 du 10-12-2020 fixe la **date limite d'envoi** de la demande d'aménagement à la **date de clôture d'inscription à l'examen**.

SEULES LES PROCEDURES COMPLETES NECESSITENT L'AVIS DU MEDECIN DESIGNÉ CDAPH

- **CONSTITUTION DU DOSSIER :**

Formulaire de demande « **procédure complète** » correspondant à l'examen présenté : à remplir et signer par la famille et l'équipe pédagogique.

Si le candidat est mineur, merci d'ajouter le numéro de téléphone et l'adresse mail d'un responsable légal sur le formulaire afin de faciliter les échanges en cas de besoin.

Document n°2 : « Informations pédagogiques complémentaires » sur le déroulement de la scolarité rempli, signé et tamponné par l'établissement.

Comptes rendus médicaux récents précisant la nature et le retentissement du handicap sur la scolarité et éventuellement document n°3 (complément aux bilans médicaux).

Comptes rendus paramédicaux pour les troubles des apprentissages : Un **bilan orthophonique** avec une **évaluation** de la lecture et de l'orthographe à l'aide **d'outils étalonnés et normés**, le plus récent en cas de trouble du langage. **S'ils ont été pratiqués** : bilan psychomoteur, ergo-thérapeutique, psychométrique ou orthoptique...

Si l'élève concerné bénéficie d'un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) : joindre une photocopie du document.

Si l'élève concerné bénéficie d'un **PAP** : joindre une photocopie du document « Plan d'Accompagnement Personnalisé » comportant la première page **obligatoirement** remplie et signée par un médecin de l'Education Nationale et la grille précisant les aménagements de scolarité mis en place.

Si l'élève concerné bénéficie d'un **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) : joindre une photocopie du GEVA-SCO.

Photocopie des trois derniers bulletins scolaires.

Photocopie d'un devoir (de français, histoire-géographie ou philosophie) réalisé en situation de contrôle et corrigé par le professeur.

Enveloppe timbrée à vos noms et adresse.

Relevé des notes du baccalauréat pour les élèves redoublant la terminale (conservation de notes).

Cas particulier pour les examens professionnels : si besoin d'aménagements d'épreuves en EPS, joindre impérativement le certificat médical en vigueur sur l'Académie.

- **ENVOI DU DOSSIER COMPLET** à l'adresse suivante :

**DSDEN 92
Service Médical en faveur des élèves
Aménagements des examens
167-177 avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE Cedex**

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DELAI NE SERA PAS INSTRUIT.